

Le 26 octobre 2018.

Madame Annick GIRARDIN  
Ministre des outre-mer  
27 Rue Oudinot  
75007 PARIS

Madame La Ministre,

La profonde réforme des aides économiques aux territoires d'outre-mer a débuté depuis l'année dernière. Ses contours ont été posés par vos soins et ils sont clairs aux yeux des acteurs économiques :

- Maintenir le budget alloué aux territoires océaniques à périmètre financier constant ;
- Préserver les entreprises de moins de 11 salariés (96% des entreprises réunionnaises), les secteurs du BTP et ceux de l'ex-LODEOM prioritaire (tourisme, etc.), de charges supplémentaires.

Depuis quelques semaines ont commencé les discussions au sujet du projet de Loi de Finances de la Sécurité Sociale 2019 et par conséquent, en temps réel, le calcul des impacts sur les charges des entreprises ultramarines. Ce projet de loi actuellement étudié prévoit un dispositif de transformation du CICE en baisse de cotisations sociales pour les employeurs ultramarins.

La baisse des cotisations maladie de 6 points destinée à compenser un CICE au taux de 6% en Métropole ne suffit pas à compenser le CICE au taux de 9% applicable en Outremer.

Nous avons sollicité des entreprises de tous les secteurs (Artisanat, Commerce, Industrie, BTP, Services) pour leur demander d'effectuer des simulations de l'impact de ces nouveaux barèmes de cotisation. Vous les trouverez sur clé USB en annexe de ce courrier.

Nous constatons que, pour la moitié des entreprises de notre panel, la mise en place du dispositif proposé a pour conséquence une augmentation des coûts salariaux 10 fois supérieure aux diminutions constatées. Ce sont les entreprises les plus fragiles qui sont impactées notamment les entreprises de moins de 11 salariés et les entreprises de croissance (digital, développement durable...).

Sur 68 entreprises de moins de 11 salariés, 32 subiront une augmentation de 190K€ soit une augmentation moyenne de 8 K€ par entreprise. Les 36 autres entreprises du panel bénéficieront d'une diminution de charge de 30K€, soit une économie par entreprise de moins de 1K€. Pourtant, ce sont les entreprises qui voient leurs coûts augmenter qui sont en réalité les plus gros recruteurs avec un effectif deux fois plus important.

Les entreprises de croissance (100% de notre panel) voient leurs charges patronales augmenter de 8% ; ce qui représente un surcoût moyen de 60K€ par entreprise, alors même que le nouveau dispositif avait pour motivation initiale de les encourager ! Nous précisons que ces calculs sont effectués sans prendre en compte les frottements fiscaux qui viendront forcément alourdir les écarts.

.../...

Face à cette asymétrie, nous ne pouvons que constater qu'à périmètre budgétaire constant, la vision macroéconomique de la répartition des salaires ne tient pas compte de la structure microéconomique des entreprises.

Par ailleurs, dans ce nouveau dispositif, ce sont ces entreprises prioritaires qui vont financer les « nouveaux entrants » et notamment les entreprises de plus de 50 salariés et de plus de 250 millions d'euros de chiffre d'affaires.

Aussi, il nous semble que :

D'une part, dans un climat économique extrêmement tendu où nos TPE PME ultramarines :

- manquent structurellement de fonds propres ;
- subissent des délais de paiement disproportionnés (vous avez engagé une réflexion sur une mise en place expérimentale de l'affacturage inversé - proposition CPME) ;
- font face à des évolutions règlementaires lourdes administrativement et financièrement (prélèvement à la source, règlement général de protection des données) ;

D'autre part, dans un climat des affaires défavorable où leur carnet de commandes diminue suite à la mise en œuvre des contrats de confiance limitant la capacité d'action des collectivités territoriales ;

le projet actuel de révision des seuils sociaux apparaît comme un véritable « coup de frein » qui obère la capacité des entrepreneurs à libérer leurs énergies en matière de création d'activité et d'emplois.

Nous avons bien compris la détermination du Président de la République à gagner la bataille pour l'emploi. Nous partageons pleinement cette priorité et entendons bien jouer notre rôle dans nos régions pour vaincre ce fléau qui constitue une bataille collective dont chacun doit se sentir investi et responsable.

Mais, Madame La Ministre, l'économie de la proximité (révélée à La Réunion par l'étude sur le Ré-Enracinement de l'Economie LocALE, REELLE), les entreprises de croissance (digital, innovation) et les entreprises à vocation régionale nécessitent, pour révéler pleinement leur potentiel, une montée des compétences (professionnalisation ou recrutement) sur les territoires. Le danger des mesures et des seuils actuellement envisagés est qu'ils inhibent toute capacité à tenir ces enjeux de création et développement.

Pour pouvoir engendrer un climat des affaires favorable qui permettra de créer de l'activité, nos entreprises ont besoin d'un encadrement intermédiaire et des cadres qualifiés et inspirants.

Nos régions, archipels de France, sont vous l'avez dit la France de demain. Il nous appartient aujourd'hui de prendre nos destins en main et de les rendre attractives pour les talents du monde entier, afin que nos expertises se développent et que l'excellence de nos domaines d'activité permette de créer les conditions d'employabilité de la majorité des citoyens sur nos territoires.

.../...

Enfin, gardons à l'esprit que le budget outre-mer est un INVESTISSEMENT pour la nation qui bénéficie en retour d'un « capital matériel » par des recettes fiscales et d'un « capital immatériel » par le rayonnement de la France dans les trois océans. Ne laissons pas croire que nous parlons uniquement de dépenses fiscales !

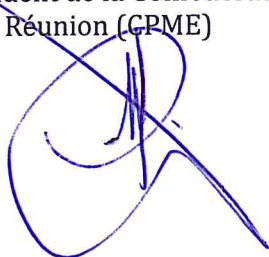
Nous avons eu, Madame La Ministre, la chance de pouvoir évoquer ensemble, une vision partagée de nos territoires positifs, porteurs d'espoir et de talents.

Nous sommes conscients d'évoluer à des vitesses différentes, avec des besoins distincts. Mais le combat pour l'emploi est l'affaire de tous les acteurs économiques, et par effet ricochet, en se sentant soutenus, ils soutiendront leurs prochains.

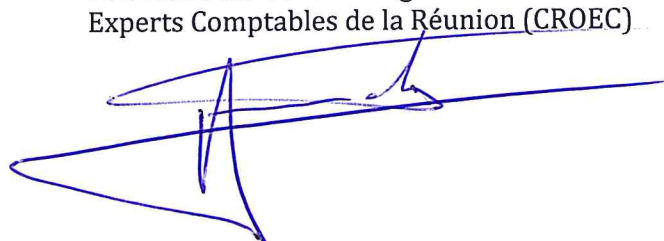
Nous ne doutons pas que vous porterez un regard acéré et attentif à notre alerte.

Nous sommes à votre disposition pour tout complément d'information et vous prions d'agréer, Madame La Ministre, l'expression de nos respectueuses salutations.

Dominique VIENNE  
Président de la Confédération des PME  
de la Réunion (CPME)



Rémy AMATO  
Président du Conseil Régional de l'Ordre des  
Experts Comptables de la Réunion (CROEC)



PJ : clé USB\_fichier de simulation d'impacts de 105 entreprises.